



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives**

Seul le prononcé fait foi.

Déclaration de la France

64^{ème} Session de la Commission des Stupéfiants

Vienne, 12-16 Avril 2021

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Madame la Directrice,

Mesdames et Messieurs,

La France souscrit pleinement à la déclaration prononcée par le Portugal au nom de l'Union européenne.

L'actualité de l'offre et de la demande en matière de drogues est chargée et en constante évolution : les consommations se diversifient, Internet contribue à une large diffusion de produits et les trafics adoptent de nouveaux itinéraires et prennent une nouvelle ampleur. Si la crise sanitaire actuelle a accéléré certaines tendances, elle a aussi permis des évolutions positives, notamment dans la prise en charge des usagers de drogues.

C'est la raison pour laquelle la France souhaite insister sur quelques points essentiels de notre action.

Le premier d'entre eux est la nécessité d'un débat informé et non idéologique sur ces thèmes, bénéficiant des données et des études scientifiques les plus récentes. En décembre dernier la communauté internationale a adopté la recommandation de l'OMS visant à favoriser l'utilisation du cannabis à des fins scientifiques et médicales, tout en maintenant son classement en tant que produit stupéfiant. Par cette décision, que la France salue, la communauté internationale a montré toute la pertinence du système conventionnel actuel en prouvant que nos textes peuvent évoluer dans le respect du droit international, en plein accord avec les recommandations scientifiques les plus solides, sans céder aux tentatives d'instrumentalisation quelles qu'elles soient.

Le respect du cadre international de coopération et la mise en œuvre des objectifs que nous nous sommes fixés ensemble est ainsi un principe essentiel qui doit tous nous guider. Les trois conventions des Nations Unies en matière de drogues constituent le socle de notre coopération. Le document final adopté lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue en 2016 constitue notre feuille de route opérationnelle. La clé de voute de cette coopération doit rester le respect des droits de l'Homme. La France rappelle ainsi son opposition constante et déterminée à la peine de mort, en tous lieux et en toutes circonstances. Elle appelle tous les États membres à respecter les engagements pris dans la Charte internationale des droits de l'Homme des Nations unies. Elle exhorte également tous les États appliquant encore ce châtiment inhumain à établir un moratoire en vue d'une abolition définitive.

Madame la Présidente,

La pandémie actuelle a montré à quel point nous partageons les mêmes vulnérabilités et sommes interdépendants au niveau mondial, mais aussi à quel point il est nécessaire d'unir nos forces, de mettre en commun nos connaissances et nos savoirs et de mutualiser nos moyens. Dans le domaine

des drogues aussi, les faiblesses, les vulnérabilités et les décisions des uns ont un impact sur les autres.

C'est la raison pour laquelle la France défend avec détermination le principe du multilatéralisme. Si nous voulons voir baisser la consommation de drogues et limiter l'impact des trafics sur la sécurité, l'Etat de droit, la santé et l'économie légale, nous devons œuvrer ensemble. En nous appuyant sur le travail précieux des toutes les instances compétentes, l'OICS, l'ONUDC et l'OMS en tête, mais aussi sur les travaux de la communauté scientifique et sur l'expérience de terrain de la société civile, nous devons trouver, ensemble, les solutions les plus adaptées à tous les nouveaux défis. Une partie importante de notre jeunesse sortira fragilisée de ces longs mois de pandémie. Le risque d'une augmentation de la consommation de drogues, perçues par certains comme un recours lorsque la vie est plus difficile, est réel et nous devons agir dès à présent et avec force pour mieux prévenir et réduire les risques liés à ces usages.

C'est au nom de cette ambition que la France est candidate pour un nouveau mandat au sein de la Commission des stupéfiants pour la période 2022 à 2025.

Merci pour votre attention./.